COMMUNE DE BOURAY SUR JUINE **2023/03**

(Essonne)

Arrêté n° 2023/02
interdisant le stationnement
à l'exception des véhicules de déménagement
au n° 7 et 16 rue de Lardy

Le Maire de la Commune de Bouray-sur-Juine,

Vu l'arrêté du Maire n° 2020-43 du 21 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur Georges LEVIER, 4ème Adjoint au Maire, pour traiter l'ensemble des affaires communales concernant l'aménagement du cadre de vie, les travaux et la sécurité,

Vu le Code la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux de police du Maire,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 6 novembre 1992,

Considérant la demande présentée le 29 décembre 2022 par Madame LÉVINE, habitant au n° 22 rue de Lardy à Bouray-sur-Juine (91850), pour une demande d'autorisation de stationnement de camions appartenant à la société Aubert Débarras, pour un déménagement du mercredi 11 au mercredi 18 janvier 2023,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à l'exception des véhicules de la Société Aubert débarras de l'angle de la rue du Pas Mauvais jusqu'au n°5 de la rue de Lardy, du mercredi 11 au mercredi 18 janvier 2023 entre 8h30 et 18h, uniquement à ces dates-là et pendant ces horaires-là.

Article 2 : Le stationnement sera exceptionnellement autorisé devant le n°16 de la rue de Lardy. Le demandeur s'engage à prévoir le balisage et les cônes nécessaire à la sécurité. (Rue dangereuse).

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame LÉVINE,
- Monsieur le Chef de service de l'Unité Territoriale Sud à Etampes,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lardy,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Intercommunale « Entre Juine et Renarde » - Etréchy,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Lardy,

Fait en Mairie, le 9 janvier 2023,

Pour le Maire et par délégation

Georges LEVIER
Adjoint au Maire

MAIRIE DE BOURAY-SUR-JUINE (Essonne)